



CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 JUIN 2021

COMPTE RENDU

L'an 2021, le 16 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Bourron-Marlotte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Espace Renoir, sous la présidence de VALENTE Vitor, Maire.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. DA SILVA Georges à M. BOUILLETTE Lionel

A été nommé(e) secrétaire : M. DE FARIA CASTRO Custodio

Nombre de membres

1. Afférents au Conseil Municipal : 23
2. Présents : 21

Date de la convocation : 01/06/2021

Date d'affichage : 01/06/2021

SOMMAIRE

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2021,
2. Demande de modification du PLU,
3. Renouvellement du label « Village de Caractère de Seine-et-Marne »,
4. Acceptation par la commune de Bourron-Marlotte du legs de Monsieur DESATY,
5. Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL),
6. Décision Modificative n°1,
7. Modification du règlement intérieur 2021 / 2022 – Restauration – Accueil Périscolaire – Garderie – ALSH – Etudes Dirigées.
8. Modification des tarifs du Restaurant Scolaire,
9. Informations du Maire et des Commissions,
 - Travaux Fibre
 - Remerciements des associations
10. Questions diverses.

Cher(e)s Collègues, nous avons appris avec grande tristesse la disparition de Madame Jacqueline PORTELETTE, qui a été élue pendant 4 mandats, soit 24 ans. Il lui est rendu hommage en faisant une minute de silence. Merci

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Droit de préemption urbain :

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : **0**
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : **12**

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Madame Bruder-Cauquil a constaté que l'explication de son abstention lors du vote concernant la subvention proposée pour les « Amis du Château de Bourron » n'avait pas été retranscrite correctement. Pour la parfaite information des habitants du village, elle demande que soit ajoutée l'intervention suivante :

« La subvention est proposée pour « indemniser » le propriétaire du château qui, lors des journées du patrimoine, rendait gratuit pour les Bourronnais-Marlottins uniquement, l'accès aux jardins du château. Et donc que cette subvention correspondait de fait à une rémunération ».

Rectification faite, Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 10 avril 2021.

Vote : point adopté à l'unanimité

2. DEMANDE DE MODIFICATION DU PLU (DEL C2021_23)

Madame Bruder-Cauquil demande avant de faire voter ce point, que les modifications demandées soient expliquées pour le public présent.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'apporter des modifications au PLU dès à présent, afin qu'elles soient prises en compte dans le PLUi.

Il informe que la commune de Bourron-Marlotte est confrontée depuis quelques années à une importante pression foncière et à une urbanisation non-maîtrisée ayant de lourdes conséquences sur le cadre de vie de nos habitants.

Concrètement, le PLU actuel s'avère insuffisant pour encadrer les divisions et nouvelles constructions dans notre village.

Cette réalité entraîne des problématiques à plusieurs échelons :

- La saturation de la voirie communale concernant notamment :
 - Le stationnement sur le domaine public ;
 - La circulation dans le bourg, notamment pour les bus scolaires et les camions du SMICTOM ;
 - La sécurité des accès des nouvelles constructions ;
- La pression sur les réseaux et équipements publics :
 - Limite de la station d'épuration à 3500 habitants ;
 - Absence ou insuffisance des réseaux dans certaines rues (*eau et assainissement*).
 - Ecole et accueil de loisirs.
- L'altération du cadre de vie et du caractère patrimonial et paysager remarquable du village :
 - Division des terrains avec la suppression des parcs et jardins entraînant un déboisement progressif du bourg ;
 - Imperméabilisation des sols de notre village par l'urbanisation (saturation des réseaux aux fortes pluies) ;
 - Dévalorisation des bâtis anciens du village ;

Ce contexte ne permet plus de garantir la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Bourron-Marlotte visant à maîtriser l'évolution du bâti dans la commune à l'aide de 5 objectifs fondamentaux :

- Agir pour une démographie équilibrée et dynamique
- Organiser le développement urbain
- Développer une économie durable
- Préserver l'environnement
- Gérer les déplacements

Ainsi, afin de répondre à ces objectifs, il est nécessaire d'ajuster plusieurs articles du règlement écrit du PLU par la prescription d'une procédure de modification.

La modification que nous envisageons ne va cependant pas concerner l'ensemble de notre territoire, d'une part compte tenu des limites fixées par le Code de l'urbanisme pour les possibilités d'évolution du PLU dans le cadre d'une modification et, d'autre part, en raison de la volonté de notre commune de mener en priorité l'élaboration du PLUi en concertation étroite avec la CAPF. Pour autant, certains ajustements sont nécessaires et urgents à mettre en œuvre dans nos zones UA et UB du PLU (le bourg).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer une demande de modification du PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Vote : point adopté à l'unanimité

3. RENOUVELLEMENT DU LABEL « VILLAGE DE CARACTERE DE SEINE-ET-MARNE » (DEL C2021_24)

Monsieur le Maire indique que la création du label « Village de Caractère » traduit la volonté du Conseil Départemental de valoriser une offre touristique patrimoniale de qualité, à destination des visiteurs amateurs du charme des villages qui constituent une richesse de la destination Seine-et-Marne.

Le Département souhaite, en développant ce label, en faire un point d'appui majeur de sa politique de développement du slow tourisme et de valorisation du patrimoine en Seine-et-Marne.

Les critères pour obtenir ce label sont :

Critères « préalables et obligatoires » :

- La taille de la commune : moins de 3 500 habitants à la date de la demande de labellisation,
- L'offre des services existants : hébergements, restaurants, petits commerces,
- Le « Plan handicap » mis en place par la commune dans le cadre de la mise en conformité des établissements accueillant du public,
- L'ambiance générale, naturelle et paysagère,
- La qualité d'ensemble du patrimoine bâti,
- La volonté communale d'intégrer et de pérenniser la démarche.

Critères « modulables » :

- L'offre touristique : Office de Tourisme ou Syndicat d'Initiative, musée, château, édifice remarquable, sentier de randonnée,
- Les animations : manifestations locales, spectacles culturels, tissu associatif dynamique,
- Le savoir-faire : artisanat et produits du terroir.
- La charte est signée pour une durée initiale de 5 ans à compter de sa signature par les parties.

La commune s'engage à :

- Répondre aux critères « préalables et obligatoires »,
- Répondre à au moins un des critères « modulables »,
- Offrir une garantie de qualité aux visiteurs et aux consommateurs,
- Favoriser la dynamisation et l'animation de la commune,
- Participer à l'attractivité du territoire, notamment en relayant les démarches départementales en matière de marketing territorial,
- Réaliser la pose des panneaux de labellisation fournis par le Département.

Cette charte est renouvelée par tacite reconduction dans la mesure où la commune a fait connaître sa volonté de renouvellement du label et qu'elle continue à remplir les critères d'attribution.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la charte du label « Village de caractère » avec le Département.

Vote : point adopté à l'unanimité

4. ACCEPTATION PAR LA COMMUNE DE BOURRON-MARLOTTE DU LEGS DE MONSIEUR ALAIN DESATY

(DEL C2021_25)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Alain DESATY, demeurant 30 Rue Armand Charnay à Bourron-Marlotte, est décédé le 24 août 2020. N'ayant pas eu d'enfant il a souhaité faire un legs au profit de la commune de Bourron-Marlotte.

Il précise qu'afin d'accepter la succession, il y a lieu de prendre une délibération. La succession se compose, à la date du 21 avril 2021 de :

Estimation de l'Actif de Succession

- Une voiture automobile PEUGEOT 107 de 4 CV, immatriculée EN-332-CG.	0,00 €
- Comptes Bancaires	125 391,68 €
- Les biens immobiliers situés à Bourron-Marlotte au 28Ter, 30 et 30Bis Rue Armand Charnay et les Trois parcelles en nature cadastrale de taillis, « Les Trembleaux »	405 098,00 €
- Les loyers dus par le locataire de novembre 2020 à mars 2021	1 332,10 €
- Remboursement divers (Trésor Public, MUTEX, ALLIANZ...)	230,50 €
- Le mobilier prisé en l'inventaire suivant acte reçu par Me VESSIER	5 830,00 €

TOTAL ACTIF BRUT DE SUCCESSION ESTIMÉ

537 882,28 €

Estimation du Passif de Succession

- Divers factures ou remboursement de trop versé (CPAM, MALAKOFF HUMANIS, ENGIE, CNP ASSURANCES, ALLIANZ, MMA, ORANGE, SAUR...)	4 951,69 €
- La facture due à IBZ HABITAT suivant devis accepté le 21/07/2020	8 099,86 €

TOTAL PASSIF BRUT DE SUCCESSION ESTIMÉ

13 051,55 €

BALANCE

Estimation de l'Actif brut de succession	Estimation du Passif brut de succession	Estimation de l'Actif net de succession
537 882,28 €	13 051,55 €	524 830,73 €

Monsieur Alain DESATY était également titulaire de deux contrats d'assurance-vie, pour lesquels la CNP Assurances n'a fourni aucun renseignement à savoir :

- Un contrat POSTE AVENIR n°343 051453 13, sans renseignement connu,
- Un contrat VIVACCIO n°500 439446 18, valeur au 31/12/2019 (dernière date connue) : 14 312,36 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accepter le legs de Monsieur Alain DESATY et l'autorise à signer les actes à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

Intervention de Madame Bruder-Cauquil :

C'est une somme non négligeable il ne faudrait pas qu'elle serve comme la vente du bistrot du broc, à combler des déficits. Lors d'une réunion, Monsieur Brégère-Maillet avait expliqué que cette vente avait servi à combler un déficit. Cette somme devrait servir à un investissement et non pas à faire du remplissage de voirie.

Pour le souvenir de ce monsieur, il faut investir dans quelque chose qui serve à l'ensemble de la population.

Je pense que ce serait important, à titre posthume, que cette personne soit nommée « citoyen d'honneur de Bourron-Marlotte », qu'il y ait son nom quelque part, c'est important.

Réponse de Monsieur le Maire :

Nous savons déjà ce que nous allons faire de ces fonds, ils ne vont servir ni à combler un déficit ni à reboucher les trous de nos rues. Nous avons une idée bien précise de la destination de ces fonds.

Il est évident que l'on ne va pas oublier Monsieur Desaty, ni par la pensée ni par un acte officiel. On aura l'occasion d'en reparler, nous attendons que Maître Vessier termine cette succession et dès que l'on aura les

fonds, il sera temps alors, de parler de leurs destinations. Mais, personne n'est oublié et le projet est réfléchi depuis bien longtemps.

Vote : point adopté à l'unanimité

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 (DSIL) (DEL C2021_26 – C2021_27 – C2021_28)

Monsieur le Maire rappelle les types de programmes pouvant être éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL), dont la rénovation thermique des bâtiments publics.

Vu l'article L 2334-42 DU Code Général des Collectivités Territoriales qui a institué une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local, en faveur des communes,

Considérant que la dotation de soutien à l'investissement local est destinée au soutien de projets de :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Mises aux normes et sécurisation des établissements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitations

Considérant qu'il est proposé de déposer des demandes de concours financiers au titre de la DSIL 2021 pour les projets relatifs à la rénovation thermique,

Considérant l'estimation des travaux de rénovation thermique s'élevant à :

- **25 838,08 € HT** pour le remplacement des fenêtres de deux appartements, 27 rue des Grands Réages,
- **13 306,80 € HT** pour le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée dans le logement du gymnase rue des Taillis de la Vallée,
- **102 678,08 € HT** pour le remplacement des portes, fenêtres et pour l'isolation de la toiture de la Salle des fêtes située Allée des Écoles.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer les demandes de subvention au titre de la DSIL 2021.

Intervention de Madame Bruder-Cauquil :

Peut-on avoir le pourcentage de la subvention ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Nous avons déposé une demande de 80 %, c'est le maximum, mais le montant finalement attribué peut être diminué.

Intervention de Madame Bruder-Cauquil :

J'ai une autre question, qui n'a pas de rapport avec le vote pour le dépôt des subventions, mais c'est à propos du logement que le gardien municipal occupait. Ce logement qui appartient à la mairie, est-il loué actuellement ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Pour votre information, ce logement est loué, ce n'est pas un logement de fonction. Effectivement, le policier municipal y habitait, mais en tant que locataire sans aucun rapport avec sa fonction.

Aujourd'hui, ce logement est loué à Madame Valérie Billon.

Vote : point adopté à l'unanimité

6. DECISION MODIFICATIVE N°1 (DEL C2021_29)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion de l'animation sur le thème de l'environnement qui s'est tenue le 12 juin 2021 sur le terrain Vlasto, Monsieur Gandon a souhaité faire gagner des jeux « Le petit composteur » plutôt que des composteurs, puisque le SMICTOM en offre 10 et nous l'en remercions.

Or, la dépense avait été prévue en investissement alors qu'il faudrait qu'elle soit en fonctionnement. Il vous est donc proposé de voter la décision modificative n°1, comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
Ecritures réelles				
Fonctionnement				
D6232 – Fêtes et Cérémonies		1 500,00 €		
Investissement				
D2188 – Autres immobilisations corporelles	1 500,00 €			
TOTAL DES ÉCRITURES RÉELLES	1 500,00 €	1 500,00 €		
Ecritures d'ordre				
Fonctionnement				
D023 – Vt à la section de Fonctionnement	1 500,00 €			
Investissement				
R021 – Vt de la section d'Investissement			1 500,00 €	
TOTAL DES ÉCRITURES D'ORDRE	1 500,00 €		1 500,00 €	

Compte tenu de ces écritures, nous pouvons constater que la section d'investissement s'équilibre désormais en recettes et en dépenses à **1 209 135,87 €** au lieu de **1 210 635,87 €**, car elle est diminuée de **1 500,00 €**.

Vote : point adopté à l'unanimité

7. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR 2021 / 2022 – RESTAURANT SCOLAIRE – ACCUEIL PERISCOLAIRE & GARDERIE – ACCUEIL DE LOISIRS – ETUDE DIRIGEE (DEL C2021_30)

Monsieur le Maire rappelle que ce règlement intérieur, dont la dernière modification a été votée par délibération C_09_2020 le 3 février 2020, est signé par les parents à la première inscription et à chaque modification. Il définit les modalités de fonctionnement de ces services.

En effet, le groupe de travail créé pour analyser et étudier les impayés, a constaté les difficultés rencontrées pour le paiement des prestations. Afin de les limiter, il est proposé de mettre en place une procédure qui consiste à bloquer les inscriptions sur le site, tant que la dette n'est pas soldée.

Il est demandé au conseil d'approuver ces modifications du règlement intérieur.

Intervention de Madame Bruder-Cauquil :

Il semblerait que sur le document, non pas sur le portail, mais le document fourni en mairie pour inscrire les enfants, il y est inscrit que seuls les enfants scolarisés à Bourron-Marlotte ont accès au centre de loisirs.

Réponse de Madame Cerceau :

Les conditions d'inscriptions pour l'ALSH dans le règlement intérieur, indique bien qu'il est ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans.

Intervention de Madame Bruder-Cauquil :

Oui c'est ce qui est inscrit dans le règlement intérieur, mais il s'agit d'un document qui est donné en mairie lors d'une d'inscription.

Réponse de Madame Duwez :

C'était effectivement pour cette année, en raison du COVID parce que le brassage des enfants étaient interdits, mais le document a été modifié depuis la parution du décret du 1er juin 2021.

Intervention de Madame Mourichon :

La secrétaire n'a pas répondu à vos questions lorsque vous êtes allé la voir ?

Réponse de Madame Bruder-Cauquil :

Non, en fait on ne venait pas la voir à ce sujet

Vote : point adopté à l'unanimité

8. MODIFICATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE (DEL C2021_31)

Monsieur le Maire explique que les tarifs du restaurant scolaire n'ont pas été augmentés depuis 2017, malgré les révisions de prix opérées chaque année par le prestataire.

C'est pourquoi, il vous est proposé de les modifier, à compter du **1^{er} septembre 2021**, de la façon suivante :

Quotient Familial	Tarifs Actuels	Propositions 2021
A	5,00 €	5,10 €
B	4,50 €	4,59 €
C	4,00 €	4,08 €
D	3,50 €	3,57 €
E	3,00 €	3,06 €
HC	6,50 €	6,63 €

Il est demandé au conseil d'approuver les nouveaux tarifs du Restaurant Scolaire.

Vote : point adopté à la majorité – Abstention de Monsieur Gandon et Madame Bruder-Cauquil

9. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

La Fibre

Monsieur le Maire informe de la réunion avec ENGIE et l'ARD et précise que les travaux de déploiement de la fibre sont prévus en septembre, sur le territoire de Bourron-Marlotte.

Les « câbles » emprunteront les mêmes supports que ceux du téléphone aujourd'hui en place, à savoir :

- En souterrain
- Sur les poteaux d'orange et d'Enedis.

Cependant si la végétation des propriétés riveraines dépasse sur le domaine public et devient un obstacle à la pose d'un nouveau câble (*haies, branches d'arbres*) cela impliquera une impossibilité de câbler peut-être une rue entière.

C'est pourquoi, il est impératif de procéder à un élagage dès à présent. Un courrier sera envoyé à chaque riverain concerné. Il précise que la commune va également faire élaguer les arbres, car il faut montrer l'exemple.

Débat :

Madame Grémy :

On a beaucoup insisté sur l'élagage pour les travaux mais il semblerait qu'ensuite, pour les personnes qui habitent dans des rues très boisées, l'engagement devienne annuel. En effet les câbles de la fibre semblent plus sensibles aux branches qui repoussent que les câbles ADSL. Il faudrait également communiquer dessus et peut-être se poser la question de l'enfouissement plutôt que de rester en aérien et de devoir supporter des frais non négligeables.

Monsieur le Maire :

Nous souhaiterions faire une réunion publique pour expliquer à nos concitoyens, notamment, ce qui va être fait avec l'argent de Monsieur Desaty, mais pour le moment on ne peut pas.

Les réunions publiques c'est bien, mais rien ne vaut la communication individuelle, comme nous avons fait pour la vaccination, dans toutes les boîtes aux lettres, on est sûr que tout le monde reçoit l'information.

Madame Bruder-Cauquil :

La question de Madame Grémy était, est-ce que ce n'est pas plus logique de faire passer la fibre en souterrain ?

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas nous qui décidons et les travaux commencent début septembre.

Monsieur De Faria :

Oui début septembre et c'est Seine-et-Marne Numérique qui gère. Il faut savoir que l'enfouissement d'un câble téléphonique de 80 mètres, coûte environ 20 000 €. Je ne pense pas que les riverains seraient prêts à mettre cette somme pour faire l'enfouissement devant chez eux.

Monsieur le Maire :

Il est vrai que dès que nous avons été installés dans nos fonctions, l'un des premiers dossiers que nous avons pris en main était la fibre, parce que beaucoup de personnes nous le demandaient. Aujourd'hui, nous avons cet accord sur le déploiement de la fibre en septembre pour une fin de travaux estimée à décembre. Il faudra attendre trois mois avant la commercialisation.

Monsieur Buiron :

Est-ce que l'on connaît la longueur des câbles aériens de Bourron Marlotte ?

Monsieur le Maire :

Non, on connaît les 33 km de voirie, mais on ne connaît pas la longueur des câbles aériens, surtout qu'il y a une partie souterraine et une partie aérienne.

Monsieur De Faria :

C'est très compliqué, parce que là-même où les câbles ne sont pas enfouis, il y a une partie qui passe en souterrain. On ne peut donc pas savoir, exactement, le nombre de mètres qui passe en aérien.

Monsieur Buiron :

Les installateurs doivent le connaître, puisqu'ils ont fait une étude pour réaliser les travaux.

Monsieur le Maire :

On leur posera la question, nous avons rendez-vous avec eux à la fin du mois.

Madame Bruder-Cauquil :

Est-ce que l'on connaîtra les endroits où ils passent en aérien et en souterrain ?

Monsieur De Faria :

Pour le moment, on ne peut rien dire, on saura lorsque ce sera fait. Il suffit de regarder les poteaux aériens destinés au câblage téléphonique.

Madame Bruder-Cauquil :

La fibre suit donc les câbles téléphoniques.

Enfouissement des Réseaux

Monsieur le Maire informe qu'il a été demandé au SDESM de faire un Avant-Projet-Sommaire (APS) pour l'enfouissement des réseaux aériens basse tension, d'éclairage public et de Communications Electroniques de la rue Armand Charnay.

Une simulation a été calculée en prenant en compte le fait que la commune reverse au SDESM, la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), qui s'élève à environ 70 000 € par an.

Participation du SDESM :

- Pour les réseaux électriques Basse Tension (BTA) : 30 % dans la limite de 200 000 € HT de travaux
- Pour les réseaux d'éclairage public : Enveloppe plafonnée à 35 000 €, par année budgétaire et par commune
- Réseaux de Communications Electroniques : Aucune participation financière.

Ainsi, pour le périmètre étudié c'est-à-dire rue Armand Charnay à partir de la rue Kleber, jusqu'à la rue Mürger, le coût des travaux serait de 519 764,00 € TTC, avec une participation financière de 172 135,00 €, ce qui laisse à la charge de la commune la somme de 347 629,00 €.

Suite à des entretiens avec des collègues, il n'y aurait plus de subvention pour l'enfouissement des réseaux.

Peut-être que ces subventions vont de nouveau exister, en tout état de cause, le nécessaire sera fait pour en bénéficier.

Intervention de Madame Bruder-Cauquil :

En 2019 le conseil municipal avait voté une subvention pour la création de trottoirs rue du général Leclerc, avec une subvention qui pouvait aller jusqu'à 40 000 €. En étudiant la possibilité d'enfouir les réseaux, il y a sûrement la possibilité de creuser effectivement vers d'autres recherches de subvention pour enfouir les réseaux en même temps que la création de trottoirs. On a 3 ans pour commencer les travaux.

Réponse de Monsieur le Maire :

Une DETR a bien été attribuée pour la création de trottoirs en 2019, mais suite à un appel téléphonique de Monsieur le Sous-Préfet en 2020, dans le cadre du plan de relance, cette dotation a été annulée car les travaux ne pouvaient pas commencer avant le 31 décembre 2020. De plus, il n'est pas possible de déposer plus de deux demandes de DETR par an, il a donc fallu faire un choix.

Madame Bruder-Cauquil :

On peut aussi peut-être déposer des financements sur deux années consécutives et étaler aussi les travaux.

Remerciements des associations ayant reçues une subvention

Certaines associations ont présenté leurs remerciements, pour l'attribution d'une subvention :

- L'Association THEÏRÈMA
- L'Association Club de l'Amitié
- L'Association Karaté Club Bourron-Marlotte
- L'école de musique ACCORDS
- L'Association des Ami'T
- L'Association Les Amis de Bourron-Marlotte
- L'Association Au Cœur des Voix
- L'Association Hand Ball Club du Loing
- Le Gène
- Le Rucher

Monsieur Buiron demande que soient ajoutés à la liste, les remerciements du Président de l'association des Jardins Familiaux du Clos, qui ne l'a pas encore fait car il n'a pas trouvé d'information à ce sujet.

INFORMATIONS JEAN CHARLES GANDON

Remerciements à toutes les personnes et à tous les élus qui ont participé à cette bonne journée de samedi, notamment Véronique Mourichon, qui a œuvré pour que tout se déroule parfaitement.

Cette journée a attiré une cinquantaine de personnes, un peu en dessous de nos espérances mais tous les retours ont été très positifs. Les informations reçues étaient intéressantes, les enfants se sont tous bien amusés, la journée s'est très bien passée.

Intervention de Monsieur le Maire :

Les enfants qui auraient pu assister ne sont pas venus car il faisait vraiment très chaud.

Félicitations pour l'organisation de cette journée et remerciements aux services techniques et à Pierre Timbert, qui s'est occupé de transporter les tables et les chaises.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à cette belle organisation.

INFORMATIONS CHRISTOPHE COLAS

- N'ayant pu organiser la fête du village, il a été décidé avec la commission, de retenir la date du 14 juillet 2021. A l'issue des commémorations nous allons organiser une après-midi festive de 13h00 à 17h00, ambiance pique-nique géant, avec buvette et possibilité de restauration sur place, saucisses frites, sur réservation en mairie. Attention les places seront limitées.
Au regard du contexte sanitaire, il a été décidé de déplacer la manifestation vers le gymnase, pour prévoir deux entrées et essayer de canaliser la foule. Nous avons fixé une jauge de 500 personnes.
- Le projet phare de la commission en partenariat avec la commission culture, est l'organisation d'une journée randonnée vélo inter village, en collaboration avec le VCFA, Grez-sur-Loing, Montigny-sur-Loing et Bourron-Marlotte, cette randonnée serait programmée pendant la journée du patrimoine, le 19 septembre 2021 en matinée.
- La date retenue pour le forum des associations est le 5 septembre 2021. On essaie de finaliser le flyer le plus rapidement possible, pour apporter les renseignements à l'équipe de communication.

INFORMATIONS NATHALIE DUWEZ

Remerciements pour les « Petits Cartables » ainsi que les parents d'élèves pour le traçage des jeux d'échecs dans la cour de l'école élémentaire. En effet, le devis qui avait été demandé s'élevait à 800 €, les parents d'élèves ont donc décidé de le faire eux-mêmes.

Un grand merci également à Sylvie Poidevin pour ces 24 années de services, car elle nous quitte à la fin de l'année scolaire, pour poursuivre sa carrière à Coulommiers.

Monsieur le Maire :

Lors du conseil de l'école maternelle, nous avons appris que « les petits cartables » avaient fait beaucoup pour l'école et madame Brunet l'a souligné à plusieurs reprises.

Madame Duwez :

Effectivement, ils ont financé un atelier cirque et des draisiennes (petits vélos).

Aussi, en partenariat avec les commerçants, l'association « les petits cartables » viendra des tickets de tombola sur le marché ces deux prochains samedis matin.

Monsieur Balouzat :

L'année dernière tout s'est très bien passé et les personnes du marché leur ont réservé un très bon accueil.

Madame Pacton :

C'est important pour eux, car cette année encore il n'y aura pas la kermesse, ils n'auront donc pas d'entrée d'argent. Il faut les aider car c'est leur principale source de revenu.

INFORMATION ALAIN BALOUZAT

En ce qui concerne le développement économique, nous avons eu une réunion lundi 14 juin 2021, en présence de Monsieur le Maire et animée par la CCI et la Chambre des Métiers, destinée aux commerçants et artisans. Un courrier leur avait été envoyé en amont.

Une quinzaine de réponses ont été apportées, dont une partie était en présentiel de 9h00 à 10h30 à l'espace Renoir et l'autre partie en distanciel. Il y a eu une information générale sur le numérique et le digital.

Des indications ont été données sur la façon d'intégrer le digital dans la stratégie de développement des entreprises. Une communication a été faite sur toutes les aides dont les entreprises peuvent bénéficier pour investir dans cette stratégie.

Dans l'ensemble, les gens présents, malheureusement peu nombreux, ont beaucoup apprécié cette réunion. La Chambre des Commerces a décidé de mettre en place une participation et un suivi pour assister les commerçants présents.

Une réflexion est en cours sur la façon d'associer d'avantage les commerçants artisans pour ceux qui ont répondu présent. Il y aura un suivi jusqu'à la fin de l'année pour les personnes qui se sont manifestées.

Question de Madame Lavauzelle :

Dans notre programme, il avait été question de réactiver l'association des « Pro de Bourron », est-ce que c'est toujours prévu ?

Monsieur le Maire :

Dans le contexte actuel, il n'a pas été possible de le faire

Monsieur Balouzat :

Ça ne va pas être facile parce que peu de commerçants sont intéressés pour diriger cette association, ce n'est pas à la mairie d'être à la Présidence.

Madame Lavauzelle :

C'est l'Atelier de Lilou qui a posé la question parce qu'elle habite à Grez et elle a l'impression de manquer des informations.

Monsieur Balouzat :

Elle fait partie des personnes que l'on a aidées.

Nous avons beaucoup de demandes de commerçants pour venir sur le marché. Il y aura prochainement d'ailleurs un traiteur Libanais qui est déjà présent sur le marché de Fontainebleau et qui a beaucoup de succès.

C'est un marché de bouche uniquement et l'on veille à ce qu'il n'y ait pas de concurrence. Pour exemple, nous avons reçu la demande d'une personne qui ne vend que des huîtres qui pourrait avoir sa place, mais nous avons aussi un poissonnier qui vend occasionnellement des huîtres.

Madame Mourichon :

Il y a deux fromagers et chacun a trouvé sa place

Monsieur Colas :

Ça peut être intéressant de les mettre en concurrence.

Monsieur Petit :

Il faudrait également mettre en concurrence le vendeur de fruits & légumes.

Monsieur Balouzat :

Il est vrai que nous aurions souhaité avoir un peu plus de produits du terroir, plus locaux, mais c'est compliqué. On y travaille, il faut faire comprendre aux commerçants, qu'une évolution est indispensable parce qu'il y a une forte demande, peu de Bourronnais-Marlottins, mais de Parisiens.

Madame Mourichon :

Les Bourronnais-Marlottins vont sur le marché de Nemours, pour acheter leurs fruits et légumes, souvent moins chers.

INFORMATION MYRIAM LOTT

Un rappel des trois concerts qui auront lieu prochainement :

- Samedi 19 juin 2021 à Montigny-Sur-Loing le festival Pro quartet, cofinancé avec la commune de Bourron-Marlotte. C'est un des derniers concerts du festival,
- Vendredi 25 juin 2021, le concert ADINAKIS à l'espace Renoir à 18h00 et à 21h00. Avec une billetterie pour payer la location du piano, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- L'Académie de l'Orgue, qui commence le dimanche 4 juillet 2021 avec un concert des professeurs à 20h30 à l'Eglise de Bourron-Marlotte.

Un week-end théâtre est prévu les 10, 11 et 12 septembre 2021, animé par Sophie DAVIDAS, Montignonne scénariste, qui propose un programme de 12 petites formes théâtrales, dont deux pour les enfants, avec des artistes professionnels pour public varié. Ce serait un week-end coorganisé avec les communes de Montigny-Sur-Loing et Bourron-Marlotte, avec une formule festival qui permettrait d'avoir la représentation à 6,00 € si l'on achète le « passe »

Pour l'équilibre financier de cet événement, Sophie DAVIDAS a adressé une demande de subvention aux deux communes pour pouvoir ainsi toucher une subvention du Département, ce qui n'était pas prévu au départ, lorsque que j'en avais parlé à Monsieur le Maire.

Ce week-end théâtre-festival remporte un beau succès, l'idée serait de pouvoir le pérenniser. Les élus de Montigny-Sur-Loing sont favorables et vont proposer au conseil municipal du 21 juin 2021, de participer à hauteur de 1 500,00 €. Nous en avons discuté à la commission « culturel » et nous aimerions que Bourron-Marlotte puisse participer à ce beau projet.

Madame Bruder-Cauquil demande si le conseil municipal doit délibérer et voter pour l'octroi d'une subvention. Il lui est répondu que oui.

Le logiciel de la bibliothèque a été changé. Ce logiciel waterbear est gratuit, a été installé avec l'aide de la Médiathèque Départementale, et il est opérationnel. L'équipe de bénévoles a été formée, il est très agréable et beaucoup plus convivial pour les gens qui l'utilisent dans la gestion de la bibliothèque mais aussi, prochainement, pour les usagers, puisqu'ils pourront consulter leur compte et faire des réservations.

Installation d'une borne interactive d'informations touristiques d'ici juillet car les permanences de l'Office du Tourisme n'ont pas repris cette année. Elle est financée et installée par Fontainebleau Tourisme.

10. QUESTIONS DIVERSES

Questions orales de Madame Bruder Cauquil

1) Déploiement de la 5G sur Bourron-Marlotte :

J'ai été sollicitée par des habitants qui, malgré leur demande en mairie, n'ont pas obtenu de réponse sur les projets de déploiement de la 5G sur Bourron-Marlotte. Pouvez-vous nous préciser, Monsieur le Maire, où en sont les études sur ce point et s'il existe un calendrier prévisionnel ? Si des opérateurs de téléphonie mobile vous ont sollicité pour l'implantation d'antennes ? Et quel est l' élu en charge de ce projet vers qui pourraient se tourner les habitants intéressés ?

Débat :

Monsieur le Maire :

« J'ai été sollicitée par des habitants qui, malgré leur demande en mairie, n'ont pas obtenu de réponse sur les projets de déploiement de la 5G sur Bourron-Marlotte », lorsque j'entends une telle phrase, je m'interroge et je mène une enquête. Personne à la mairie n'a reçu d'appel pour la 5G. Plutôt que de relayer des questions comme celle-ci, demande à tes nombreux adhérents de téléphoner directement en mairie, ou de venir en mairie nous poser la question. On n'a aucune demande sur la 5G, ni par mail, ni par écrit, ni à l'accueil de la mairie, les gens ne parlent que de la fibre. J'ai posé la question à Monsieur De Faria qui suit le dossier aussi, mais il n'en a reçu aucune. Il existe l'ARCEP c'est l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques des Postes, il suffit d'aller sur le site et de regarder.

Monsieur Bouillette :

La 5G est distribuée par les opérateurs téléphoniques, ce n'est pas le problème de la Commune.

Monsieur le Maire :

Il faut répondre aux habitants qui posent la question de venir en mairie pour avoir les renseignements.

Madame Bruder-Cauquil :

C'est bien pour cela que je vous demande Monsieur le Maire si des opérateurs de téléphonie mobile vous ont sollicité pour l'implantation d'antennes ?

Monsieur Bouillette :

Pas besoin d'antenne, c'est les mêmes pylônes.

Madame Bruder-Cauquil :

Pas nécessairement.

Monsieur le Maire :

Aucun opérateur n'a sollicité la mairie pour poser une antenne.

Madame Bruder-Cauquil :

Donc vous pouvez donc répondre à ces habitants que la commune n'a pas été sollicitée pour l'installation d'une antenne 5 G et qui est l' élu en charge de ce dossier ?

Monsieur De Faria :

La personne souhaitant savoir si elle capte la 5G, doit appeler son opérateur téléphonique qui saura lui répondre.

Monsieur le Maire :

C'est surprenant que tu ne saches pas qu'il faut demander à son opérateur

Madame Bruder-Cauquil :

Ce sont des habitants qui sont plutôt inquiets, ce n'est pas des habitants qui souhaitent obtenir la 5G que ce soit clair. J'ai voulu poser une question neutre, parce que sur la 5G je n'ai pas d'état d'âme. Il y a un certain nombre d'habitants qui s'inquiètent de l'extension de la 5G.

Monsieur le Maire :

S'ils s'inquiètent pourquoi ils ne viennent pas demander en mairie, pourquoi aller te voir.

Madame Bruder-Cauquil :

Il y a eu des demandes en mairie, il y a des mails qui ont été envoyés en mairie

Monsieur le Maire :

Que tu mettes ma parole en doute soit mais mettre la parole en doute de Joëlle, je ne te le permets pas.

Madame Bruder-Cauquil :

Je n'ai jamais mis la parole de qui que ce soit en doute.

Monsieur le Maire :

J'ai demandé à Joëlle KERHERVÉ, DGS de Bourron-Marlotte, s'il y a eu des mails sur la 5G, elle m'a répondu que non, et quand Joëlle KERHERVÉ dit non, je la crois, je ne mets pas sa parole en doute

Madame Bruder-Cauquil :

Je ne mets la parole en doute de personne, si tu me dis qu'il n'y a pas eu de mail je reviendrai vers les personnes qui m'ont posé la question.

Monsieur le Maire :

Ils font une copie du mail et ils viennent en mairie, ou ils l'envoient ou ils le mettent dans la boîte aux lettres de la mairie.

2) L'atelier DELORT :

Lors du conseil municipal du samedi 10 avril 2021, a été votée à l'unanimité l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention pour la rénovation de l'atelier DELORT. Pouvez-vous nous préciser comment ce bien communal est utilisé ? Quelles sont les associations qui en disposent et à qui est-il ouvert ? quelles sont les conditions de mise à disposition ?

Débat :

Monsieur le Maire :

Nous avons reçu le 12 juin 2021 un accusé de réception « dans le cadre de la restauration et de l'aménagement de l'ancien atelier des peintres Charles Edouard Delort, vous avez sollicité une subvention auprès du Département. Je vous confirme que la sous-Direction du patrimoine et des musées a bien reçu votre demande de subvention qui est en cours de traitement ».

Madame Bruder-Cauquil :

Ce n'est pas ce que je vous demande Monsieur le Maire, je vous demande comment est utilisé le bien communal, c'est-à-dire l'atelier Delort, qu'elles sont les associations qui l'utilise ?

Monsieur le Maire :

J'y viens, comme tu parles de la demande de subvention, je te confirme qu'elle a bien été faite. Maintenant je vais vous dire qui utilise l'atelier Delort. Le lundi, Modèle Vivant, le mardi Atelier Dirigé Modèle Vivant

Madame Bruder-Cauquil :

Ce sont des associations ?

Monsieur le Maire :

Bien sûr ce ne sont que des associations qui font partie de l'association l'Atelier.

Madame Bruder-Cauquil :

Ce ne sont donc que des associations qui utilisent l'atelier Delort ? Mais il n'y en a qu'une ?

Monsieur le Maire :

Oui, c'est comme le Rucher, c'est une association qui est composée de plusieurs activités. C'est comme si on disait qu'il n'y a que le Rucher qui utilise les salles.

Madame Pacton :

L'Association l'Atelier a même permis à l'association Théôrêma (Théâtre des Enfants), d'utiliser les locaux pendant quelques mois.

Madame Bruder-Cauquil :

Et les conditions de mise à disposition ?

Monsieur le Maire :

Les conditions d'utilisation sont les mêmes que pour les autres associations, c'est à titre gratuit

Madame Cerceau :

Pourquoi tu ne vas pas voir Corinne qui s'occupe des salles pour lui demander tous ces renseignements au lieu de le demander ici ? Et tu aurais en plus les conditions d'utilisation.

Madame Bruder-Cauquil :

Parce que nous sommes en conseil municipal, que c'est un bien communal et que les habitants ont besoin de savoir.

Monsieur le Maire :

Et que Marie-Claude veut que ce qu'elle dit soit noté dans le compte rendu pour faire voir qu'elle participe.

Madame Bruder-Cauquil :

C'est ton interprétation.

Madame Duwez :

Je t'ai souvent vu participer aux conseils municipaux précédemment et ce n'est pas d'aujourd'hui que l'atelier Delort existe et que l'on sait qu'il est utilisé par l'association l'Atelier. Il me semblait que tu t'en souvenais.

Madame Bruder-Cauquil :

Je ne savais pas qu'il n'y avait qu'une association qui utilisait l'atelier Delort.

Madame Duwez :

Mais ce n'est pas réservé qu'à cette association, mais il n'y a que celle-ci qui s'est proposée.

Monsieur le Maire :

Il faut que ce soit un atelier d'artistes

3) Fermeture d'une classe à l'école élémentaire :

Le projet de fermeture d'une classe de l'école élémentaire à la prochaine rentrée a ému de nombreux parents d'élèves et fait grand bruit dans le village.

- Depuis quand, Monsieur le Maire, aviez-vous connaissance de ce projet ? Quelle en est la motivation ?

Vous n'êtes pas sans savoir que le ministre de l'éducation, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, a, le 27 mars 2020, indiqué « *qu'aucune classe ne pourra fermer dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire* ». Et, à une question d'actualité au Sénat le 4 avril 2021 sur ce point, Madame la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, Madame Nathalie ELIMAS, a confirmé les propos du ministre : « *il n'y a pas de raison que cela change* »

- Quelle est donc votre position et quelles actions avez-vous entreprises avec les élus concernés ?

Débat :

Monsieur le Maire :

Je ne peux pas donner la date exacte à laquelle j'ai eu l'information, mais nous avons reçu avec Nathalie une délégation restreinte, au vu des conditions sanitaires de parents d'élèves pour la fermeture de la 7^{ème} classe. Nous en avons déjà un peu entendu parler, évidemment nous sommes contre cette fermeture mais il s'agit de jauge de l'éducation nationale. Te dire que j'étais au courant oui, que j'ai reçu les parents d'élèves, oui, que nous avons manifesté devant l'école pour certains d'entre nous, oui, que nous avons communiqué sur le

panneau électronique « Gardons notre 7^{ème} classe, manifestons le 21 mai à 16h30 devant l'école Jules Renard ».

Maintenant ce qui me surprend c'est que tu dises « vous n'êtes pas sans savoir... », mais tu n'as pas l'air d'être bien informé car « ...qu'aucune classe ne pourra fermer dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire... », effectivement, mais c'était pour la rentrée 2020, suite à la pandémie mais pas pour la rentrée scolaire 2021.

Madame Bruder-Cauquil :

Lis jusqu'au bout

Monsieur le Maire :

Je te réponds, quand le Ministre a dit « ...qu'aucune classe ne pourra fermer dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire... », c'était pour la rentrée 2020 et pas 2021 et quand Madame Nathalie Elimas a confirmé les propos du ministre : « ...il n'y a pas de raison que cela change... », ça n'engage qu'elle, ça n'engage pas l'éducation nationale

Madame Bruder-Cauquil :

Je ne parle pas de l'éducation nationale, mais je parle de ta position des actions que tu mènes sur la fermeture de la 7^{ème} classe.

Monsieur le Maire :

J'ai fait le point avec Monsieur Durieux, inspecteur de l'académie, tout à l'heure au téléphone. Il est fait un pointage régulièrement des enfants, mais malheureusement nous avons perdu 20 élèves à l'école élémentaire. Donc, à aujourd'hui on est à 26,8 enfants par classe, pour le moment, il n'est pas en mesure de dire ferme la 7^{ème} classe, il y aura un nouveau comptage fin août et il viendra physiquement à la rentrée de septembre vérifier le nombre d'enfants de l'école élémentaire.

Madame Duwez :

Je me suis rendue à l'inspection de l'académie avec 2 parents d'élèves pour échanger sur ce sujet.

Madame Bruder-Cauquil :

Mais c'est parfait, il faut comprendre que le conseil municipal est un lieu où il y a des débats, que c'est un lieu d'informations parce qu'un certain nombre de personnes lisent les comptes rendus des conseils municipaux et apprennent. Mais si tu as fait tout ça, c'est parfait.

Monsieur le Maire :

On a toujours l'impression avec toi qu'on ne fait rien, mais on n'attend pas BM.monvillage pour agir. Plutôt que de relayer les questions de tes adhérents, dis leurs de venir nous voir.

Madame Bruder-Cauquil :

Mais je ne parle pas d'adhérents, est-ce qu'à un endroit ou à un autre, j'ai parlé d'adhérents ? On est en démocratie. Donc en tant que maire tu as l'obligation d'informer ton conseil municipal des actions que tu as menées et si un des élus pose des questions qui touchent à la vie du village, tu dois répondre.

Monsieur le Maire :

Tout le monde a le droit de poser des questions, mais c'est la formulation de vos questions et de vos mails qui manque parfois de tact.

Madame Bruder-Cauquil :

Et ce n'est pas fini, il va falloir t'habituer à ce que je pose des questions et à ce que tu fournisses les informations.

Madame Payan :

Les informations on peut aussi venir les chercher en mairie en dehors des conseils municipaux.

Madame Bruder-Cauquil :

Il y a des gens qui travaillent, il y a des gens qui ne peuvent pas se déplacer

Monsieur le Maire :

C'est facile de se retrancher derrière le travail ! Parce que ta question sur la vaccination m'a laissé perplexe. Je pensais que tu faisais partie du CCAS, que vous aviez discuté de la vaccination de nos anciens et que tu avais participé à la distribution des courriers dans chaque boîte aux lettres (vraisemblablement, je me suis trompé) et après, tu fais l'étonnée en te demandant comment les personnes ont été informés pour être vaccinés, tu ne fais pas partie de la commission CCAS ?

Madame Bruder-Cauquil :

Monsieur le maire, j'ai retransmis les questions que l'on m'a posées.

Madame Cerceau :

Mais qu'ils viennent me la poser directement

Monsieur le Maire :

Tu peux renseigner les gens puisque tu fais partie de la commission

Madame Bruder-Cauquil :

On me sollicite, je suis désolée on vient me poser des questions, je retransmets

Madame Mourichon :

Tu fais partie des commissions, tu as toujours été la bienvenue, tu étais au courant comme tous les membres de la commission tu peux donc donner les renseignements

Madame Bruder-Cauquil :

Est-ce que vous avez lu le courrier, je ne peux pas répondre à l'ensemble du courrier de ce monsieur.

Madame Cerceau :

Dans ces cas-là, tu le diriges vers moi. Tu me donnes ses coordonnées, je vais lui téléphoner et répondre à ses questions

Madame Bruder-Cauquil :

Il y a des personnes qui passent par d'autres personnes parce qu'elles n'osent pas

Monsieur le Maire :

Ils n'osent pas venir en mairie, par contre ils osent te poser des questions à toi

Madame Cerceau :

Tu leur dis, d'appeler Christelle Cerceau, je réponds tout le temps. Il y a des personnes qui m'ont appelé et qui ont eu leur réponse.

Madame Bruder-Cauquil :

Moi je relaie un certain nombre de questions pour les personnes.

Madame Mourichon :

J'aimerais savoir à quoi servent les adjoints si le maire doit répondre pour le CCAS, pour l'école, pour le tourisme, quand veux-tu qu'il gère ses affaires.

C'est comme dans toutes entreprises, il y a des supérieurs hiérarchiques, là ce sont les adjoints, on doit passer par eux sans avoir besoin de demander toujours au maire. Si l'adjoint n'est pas capable de répondre, à ce moment il pose la question au maire et après il apporte la réponse.

Madame Bruder-Cauquil :

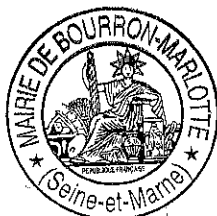
Comme tous les supérieurs hiérarchiques, il délègue et monsieur le maire peut très bien dire « j'ai délégué à mon adjoint »

Madame Mourichon :

Mais c'est ce qu'il dit depuis le début, mais tu ne parles jamais des adjoints, c'est toujours adressé à monsieur le maire.

**La séance est levée à
22h00**

Custodio DE FARIA CASTRO
Secrétaire de Séance,



Vitor VALENTE
Maire,

